ART. 17 QUATER  $N^{\circ}$  1 (Rect)

## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2014

CONSOMMATION - (N° 1773)

Commission			
Gouvernement			
Adopté		•	
		<b>AMENDEMENT</b>	N º 1 (Rect)
		présenté par	
		le Gouvernement	
		ARTICLE 17 QUATER	
À l'alinéa 22, sub	ostituer au mot	t:	

« deuxième »

le mot:

« troisième ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

La prise de mesure est mentionnée à l'alinéa 3 de l'article L. 4362-10 du code de la santé publique modifié au 2° du I de l'article 17 quater du présent projet de loi.